



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes Prix des bois (grumes, trituration et énergie)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : trimestrielle ou semestrielle

Demandeur : SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 25 mars 2025 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité des enquêtes « Prix des bois (grumes, trituration et énergie) » menée auprès des plus grandes entreprises d'exploitation forestière, de soutien à l'activité forestière ou des coopératives forestières (430 unités). Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

Objectifs : L'objectif de ces enquêtes est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution des prix des bois (grumes de bois d'œuvre façonnés bord de route pour sept essences tous les semestres, du bois de trituration et du bois énergie tous les trimestres). Cela permet d'informer les acteurs de la filière sur les tendances du marché du bois de manière régulière et indépendante des parties contractantes.

Historique et contexte : le SSP s'est vu confier en 2011 la responsabilité de mettre en place des enquêtes Prix des bois suite à une première tentative de mise en place d'un dispositif de suivi des prix en 1997 sur la base du volontariat auprès de grands opérateurs de la filière (Office National des Forêts, Union de la coopération forestière française (UCFF), Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts en Bois (CNIEFEB)). Cette tentative n'avait pas abouti à cause de la difficulté d'effectuer la collecte au bon format. Les résultats de l'enquête sont publiés sous forme d'indice sur Agreste depuis 2011. Cependant, le Plan national de la forêt et du bois (PNFB) de 2017 a conduit à une diffusion des prix des grumes en valeur sous forme de fourchettes de prix et à ajouter une question sur les prix des travaux forestiers.

Place dans le dispositif statistique et concertation : Les enquêtes Prix des bois s'insèrent dans un dispositif plus large des enquêtes statistiques sur le bois. Outre l'enquête EXF-SRI (exploitations forestières et scieries) du SSP, il s'appuie également sur des enquêtes réalisées par l'Insee : les enquêtes annuelles de production sur la fabrication de placage, de panneaux et de pâte à papier ; les enquêtes sur les prix des sciages et les prix des bois énergie d'origine industrielle dont la collecte est déléguée au CEEB. Aucune source administrative ne permet de disposer des prix des bois. Un comité utilisateur est prévu au deuxième trimestre 2025 afin de mettre à jour les questionnaires à l'occasion de la demande de renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique de l'enquête.

Questionnaire et collecte : les questions portent sur le volume vendu durant la période par essence/catégorie et le prix des produits appliqué par l'entreprise. La collecte a lieu en janvier et juillet de l'année N pour les prix des grumes du semestre précédent, janvier-avril-juillet-octobre de l'année N pour les prix de bois de trituration et d'énergie du trimestre précédent. Elle est réalisée par Internet via l'outil Capibara du SSP. En l'absence de réponse sur l'application, des relances sont réalisées par courriel, courrier et par téléphone.

Utilisateurs et diffusion : ils sont de différents types : des administrations : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)-inventaire forestier national, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire-sous direction Forêt-Bois, services de la forêt et du bois (Serfob) des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Service des données et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire (Sdes) ; des professionnels : Office national des forêts, Société forestière de la caisse des dépôts, Union de la coopération forestière française (UCFF), Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC), Union des industries de process (UIPP), Experts forestiers de France (EFF), Confédération française de l'industrie de papiers, cartons et celluloses (Copacel), Fédération nationale du bois (FNB), Forêt privée française, France bois forêt ; des instituts techniques ou de recherche : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Comité interprofessionnel du bois énergie (Cibe), Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab), Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement (FCBA). Les résultats sont publiés sur Agreste, en juillet N+1 pour les prix des grumes du S2 de l'année N, en mars N+1 pour les prix du bois de trituration et du bois énergie du T4 de l'année N.

Remarques en commission : aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive ni en amont de ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête pour cinq ans.

L'opportunité est accordée pour une durée de 5 ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, **soit pour les années de collecte 2026 à 2030**